



# CONCOURS DE POÉSIE

Salon du livre de Préfailles 2025

## RÈGLEMENT

### Article 1 :

Dans le cadre du Printemps des poètes et du Salon du livre proposé par la commune de Préfailles, qui se déroulera les samedi 26 et dimanche 27 avril 2025, salle du Conseil municipal (17 Grande Rue), un **concours de poésie pour enfants et adultes est organisé**.

### Article 2 :

Ce **concours gratuit** a pour **thème « Entre terre et mer »**. Il est **ouvert du 16 janvier au 21 mars 2025** à toute personne (exception faite des organisateurs et participants), sans condition d'âge. La remise des prix aura lieu pendant le Salon du livre.

### Article 3 :

La poésie (une seule par participant) devra parvenir impérativement avant le 22 mars 2025 :

**Par mail à l'adresse suivante : [communication@prefailles.fr](mailto:communication@prefailles.fr)**

**En précisant « Concours de poésie » dans le champ : objet**

**Ou par courrier à l'adresse suivante : Concours de poésie – Mairie – 17 Grande Rue – 44770 PRÉFAILLES**

*Les nom, prénom, âge, adresse et téléphone de chaque participant + titre de la poésie doivent être inscrits dans le corps du mail ou au dos de la poésie pour les envois papier.*

### Article 4 :

3 catégories sont proposées :

- Jeunes (jusqu'à 11 ans),
- Adolescents (de 12 à 17 ans),
- Adultes (18 ans et plus),

**Un prix sera décerné aux 3 premiers par catégorie et des lots pourront être offerts aux autres participants présents lors de la remise des prix (le samedi 26 avril à 11h30).**

Les lots pourront être retirés durant les deux jours d'ouverture du Salon auprès des organisateurs. Tout lot non réclamé restera la propriété de l'organisateur.

### Article 5 :

La poésie présentée par chaque candidat devra comporter 300 mots au maximum et tenir sur une face d'une page au format A4 (21 x 29,7 cm).

### Article 6 :

Les **poèmes** seront  **inédits, non primés, écrits en français et tapés sur ordinateur** pour une bonne lisibilité (polices recommandées : Arial, Calibri ou Times New Roman, corps 12). Chaque participant ne peut envoyer qu'**une seule poésie** et, pour les enfants, réalisée sans l'aide des parents.

### Article 7 :

Un jury se réunira afin de déterminer son palmarès. Ces décisions seront sans appel. Les résultats et les poèmes primés seront affichés au Salon du livre.

### Article 8 :

Les concurrents autorisent toute éventuelle reproduction de leurs textes primés et citation de leur nom à des fins de communication par l'organisateur.

### Article 9 :

La participation à ce concours de poésie implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Copie signée à retourner en mairie de Préfailles.

Je soussigné(e) ..... approuve le présent règlement du concours de poésie.

Le ..... / ..... / .....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » (pour les mineurs, signature des parents)